



PROTOCOLE SANITAIRE

Rentrée 2021

Protocole applicable à partir du

02 septembre 2021

Mise à jour du dernier protocole du 08 février 2021

Ce document sera réactualisé régulièrement selon l'évolution de la crise sanitaire.

Préambule :

La rentrée scolaire s'effectue en accueillant tous les élèves en présentiel, sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des règles sanitaires. L'arrivée et le départ des élèves se font donc aux horaires habituels.

Le protocole sanitaire national comprend 4 niveaux, déterminés en fonction de l'épidémie de la covid 19 (*annexe 1*)

La rentrée s'effectue au niveau 2 (orange)

Les grands principes :

- Respect des gestes barrière :
 - ✓ Port du masque pour les adultes et pour les élèves
 - ✓ Hygiène des mains
 - ✓ Nettoyage et aération des locaux
 - ✓ Limitation du brassage
- Pour un cas de Covid au collège, les élèves non vaccinés devront suivre les cours chez eux durant 7 jours.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel :

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège et à informer la cheffe d'établissement :

- en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille
- en cas de fièvre (**38 °C ou plus**)
- si l'élève a été testé positivement au SARS-cov2
- si un membre du foyer a été testé positivement
- si l'élève a été identifié comme personne à risque.

Il en est de même des personnels.

La cheffe d'établissement indiquera la procédure à suivre.

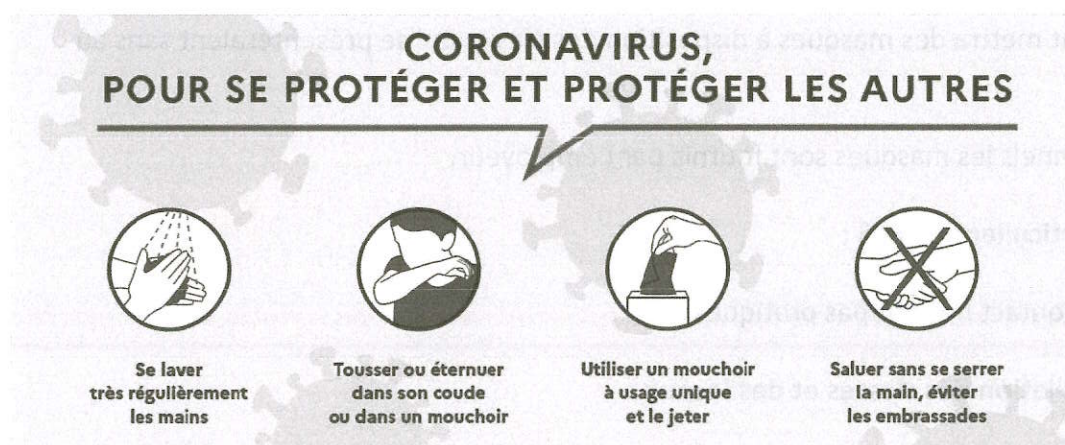
Les accompagnateurs et les intervenants extérieurs aux bâtiments scolaires accèdent aux bâtiments scolaires après nettoyage des mains au domicile et désinfection obligatoire avant d'entrer, port d'un masque de protection et respect de la distanciation.

1 . La distanciation physique

Les attroupements ne sont pas autorisés.

Des règles de circulation et d'attente sont imposées afin de limiter les flux et le brassage des élèves.

2. l'application des gestes barrière



a) Le lavage des mains

Le lavage des mains est réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- lors des récréations ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Un protocole de lavage des mains est affiché à tous les points d'eau (wc, salle des professeurs, ...).
Présence de savon et essuie main papier dans les toilettes élèves, salle des professeurs.

b) Le port du masque.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves et les personnels à raison de 2 masques par journée de présence :

- dès l'entrée dans le collège ;
- dans tous les espaces (salles de cours, CDI, bureaux, cour ...) ;
- durant les déplacements et lors des sorties pédagogiques à l'extérieur de l'établissement.

Pour la prise du repas à table, il n'est pas obligatoire.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

L'éducation musicale et le chant choral : les élèves et leur professeur portent un masque.

L'EPS : Le port du masque n'est pas obligatoire pour la pratique sportive. Il doit être porté lors des déplacements, dans les vestiaires et le gymnase, sur les gradins, lorsque les élèves ne pratiquent pas.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le masque est changé à la pause du midi.

Deux masques lavables « grand public » sont fournis par le conseil départemental des Deux Sèvres chaque mois.

L'établissement mettra des masques à disposition des élèves qui se présenteraient sans au collège.

Pour les personnels les masques sont fournis par l'employeur.

c) Cas particulier de l'EPS :

Les sports de contact ne sont pas pratiqués.

d) La ventilation des classes et des locaux

Les locaux occupés sont aérés chaque matin au moins 15 minutes par les agents avant l'arrivée des élèves et personnels, et pendant le nettoyage quotidien.

En salle de classe :

- Le professeur ouvre les fenêtres, aux interours et aux récréations du matin et de l'après-midi avant de quitter la salle
- le professeur ouvre les fenêtres avant la pause méridienne avant de quitter la salle.

Cas de l'enseignement du chant choral :

L'aération de la salle est assurée fréquemment au cours de la séance.

e) La gestion de la restauration

Durant les jours de présence des élèves au collège (sauf le mercredi) le service de restauration est assuré.

Limitation des flux et du brassage:

- Deux services sont assurés entre 12h20 et 14h00 avec une alternance semaine 1 et semaine 2.
 - Niveaux 6^{ème} /3^{ème}
 - Niveaux 4^{ème} /5^{ème}
- L'entrée des élèves, la sortie de table, la remise des plateaux se fait deux par deux sur autorisation des assistants d'éducation.
- Les entrées et les sorties d'élèves sont dissociées, avec un sens de circulation à respecter.
- Un plan de table par classe est établi avec placement fixe des élèves à l'année ; Les tables accueillent au maximum 4 élèves.
- Les déplacements pendant la prise de repas ne sont pas autorisés.

Préparation et distribution individuelles :

- Les couverts et la serviette sont déjà disposés sur le plateau.
- Le pain est fourni individuellement.
- Les pichets d'eau sont mis à disposition des élèves sur chaque table : service par un seul élève et approvisionnement de l'eau par une assistante d'éducation. Les pichets sont changés après le premier service.

Hygiène des mains :

Le lavage des mains se fait dès l'entrée, un gel est à la disposition des élèves à la sortie.

Le port du masque

- Il est obligatoire jusqu'à la prise du repas. Tant que les élèves, assis à table, ne consomment pas un plat ou une boisson, le masque doit être porté.
- Le deuxième masque est remis avant de quitter la table.

Nettoyage et désinfection :

- Les tables sont nettoyées et désinfectées avant et après chaque service.
- Le renouvellement de l'air est assuré par une aération en continu.

3. La limitation du brassage des élèves

Le brassage entre élèves dans les circulations est limité par des accès distincts aux salles de classe. Les enseignants et les assistantes d'éducation s'assurent que les classes ne se croisent pas dans les couloirs. Les élèves rentrent directement dans les salles afin d'éviter les attroupements dans les couloirs.

Salles	Accès (Entrées et sorties)
111	Escalier extérieur (Côté restauration)
112	
108	Escalier 1 (central) – pas d'accès à la coursive. Entrée direct dans les salles
109	
107	Escalier 1 (central) – accès aux salles par la coursive.
110	
104	Escalier n°2 (ascenseur)
105	
106	
201	Entrée par l'escalier 2 et sortie par l'escalier de secours au fond de la salle
101	Escalier 3 (Côté salle de réunion)
102	
103	
1	Entrée et sortie par l'extérieur
3	Entrée et sortie couloir 3 (salle de réunion)
2	Entrée couloir 3 (salle de réunion) et sortie extérieure
4	Entrée et sortie sur la cour
5	
CDI	Entrée et sortie par l'escalier central

Les attroupements ne sont pas autorisés. Pour éviter les regroupements d'élèves et/ou de parents, les arrivées et les départs du collège se font sous la surveillance d'un personnel de l'établissement.

4. le nettoyage et la désinfection des locaux.

a) Nettoyage des locaux

Fréquence : 1 fois par jour.

b) Désinfection

- Fréquence : idem Nettoyage des locaux
- Eléments particuliers : Gel hydro alcoolique et désinfectant présents dans tous les locaux occupés
 - Salles de classes :
 - Désinfection de la poignée de porte par l'agent de maintenance avant le premier cours, le matin ;
 - désinfection de la poignée de porte et de l'interrupteur par l'enseignant aux pauses avant de quitter la salle et après le dernier cours de la journée ;
 - dans les salles spécialisées (informatiques, le CDI, la salle de technologie, la salle d'arts plastiques, salles de sciences), les élèves se désinfectent les mains, en entrant. Désinfection des claviers d'ordinateur après chaque utilisation.
 - Vie scolaire : la vie scolaire désinfecte les claviers et souris ordinateurs, les bureaux et la poignée du portail ordinateur.
 - Administration : chaque occupant désinfecte son bureau, clavier et souris ordinateur. Les agents ont en charge le visiophone et la poignée de portail administration.
 - Salle des professeurs : les enseignants désinfectent clavier et souris ordinateur avant chaque utilisation.

5. la communication

a) Auprès des parents d'élèves :

- Diffusion du protocole via pronote et le site web du collège

b) Elèves

- A la rentrée du 02 septembre 2021, le professeur principal qui a en charge la classe en M1 explique les différentes mesures et rappelle les principales règles sanitaires.
- Infographies affichées.

c) Personnels

- Protocole présenté à la prérentrée et diffusé par messagerie électronique

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



